Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

Hazardous Materials Information Review Commission

Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005

L'honorable Ujjal Dosanjh, C.P., député
Ministre de la Santé

Canada

Table des matières

I Message du directeur général et déclaration de la direction 1

II Raison d'être 3

III Aperçu de la planification 5

IV Plans et priorités par résultat stratégique 7

V Organisation 14

Annexe : Information financière 18

I Message du directeur général et déclaration de la direction

Message du directeur général

Le présent *Rapport sur les plans et priorités* énonce l'orientation stratégique du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses pour 2004-2005, en ciblant les principales priorités visant à livrer les avantages que cet organisme confère aux Canadiens et aux Canadiennes.

En tant qu'organisme indépendant, engagé à assurer la sécurité au travail, le Conseil joue un rôle central en offrant un mécanisme permettant à l'industrie de préserver ses secrets commerciaux tout en assurant que les dangers sont pleinement divulgués aux travailleurs sur leur lieu de travail. Pour remplir son mandat, le Conseil doit prendre des décisions qui concilient équitablement le droit des fournisseurs et des employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial et le droit des travailleurs de connaître les dangers des produits chimiques auxquels ils sont exposés. Pour bien remplir les deux volets de son mandat, le Conseil doit équilibrer les tensions inhérentes à son double rôle au titre de partenaire stratégique de l'industrie, d'une part, et de promoteur de la santé et de la sécurité des travailleurs, d'autre part.

Le Conseil est unique puisqu'il tire son mandat et son imputabilité au niveau des programmes de la législation fédérale, provinciale et territoriale. Il a été créé en 1987 comme un modèle de consultation, de consensus et de collaboration entre l'industrie, les travailleurs et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Cette approche a résisté à l'épreuve du temps et s'est révélée particulièrement efficace lorsque le Conseil, par ses efforts de renouvellement, a réussi à renforcer les liens avec ses partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et privés et à en développer d'autres.

En vue d'améliorer son imputabilité et sa transparence, le Conseil a regroupé dans le présent rapport ses résultats prévus à long terme en un seul résultat stratégique comportant quatre priorités claires pour 2004-2005 – protéger les secrets commerciaux et les travailleurs, renforcer la gestion de la charge de travail, surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales et, améliorer les activités de diffusion. Cette structure simple permettra aux parlementaires et aux citoyens canadiens de suivre plus facilement le rendement du Conseil d'année en année et de mieux comprendre son travail et ses réalisations.

Je suis fier de nos employés hautement qualifiés et je suis convaincu que les entreprises et les travailleurs canadiens continueront de bénéficier de leur dévouement, de leur professionnalisme et de leur esprit d'entreprise.

Weldon Newton
Directeur général et premier dirigeant

Déclaration de la direction

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses.

Nous avons préparé ce document en fonction des principes de présentation de rapports et des exigences de divulgation énoncés dans le *Rapport ministériel sur les plans et priorités de 2004-2005 – Guide de préparation* :

- il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisme;
- les renseignements sur les dépenses prévues sont conformes aux orientations énoncées dans le Budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor;
- il est complet et exact; et
- il est fondé sur de bons systèmes d'information et de gestion des organismes.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et elle sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

_____ Le 22 juillet 2004

Weldon Newton — Date

Directeur général et premier dirigeant

II Raison d'être

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses fournit aux Canadiens et aux Canadiennes, un processus de droit administratif équitable, transparent et économique, comportant des modalités de prévention et de règlement des différends, qui équilibre :

- le droit des fournisseurs de produits chimiques et des employeurs de protéger les renseignements commerciaux confidentiels relatifs aux produits dangereux contrôlés; et
- le droit des travailleurs d'obtenir des renseignements sur la santé et la sécurité qui leur permettront d'utiliser, de manipuler et d'entreposer ces produits au travail sans prendre un risque indu pour leur bien-être.

Contexte

Au Canada, le maniement et l'entreposage des produits chimiques dangereux au travail sont régis par le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ensemble important de lois, de règlements et de procédures relevant de différents paliers de gouvernement et liant autant les fournisseurs que les employeurs. Grâce à un consensus entre les travailleurs, l'industrie et le gouvernement, le SIMDUT a été créé en 1987 dans le but de réduire la fréquence des maladies et des blessures reliées à la présence de substances dangereuses au travail.

Le SIMDUT exige des fournisseurs (incluant les fabricants, les importateurs et les distributeurs) qu'ils communiquent les renseignements sur les dangers des substances chimiques produites ou utilisées au travail au Canada. Il impose l'étiquetage de sécurité comme condition de vente et d'importation des contenants de produits contrôlés, tel que défini dans le *Règlement sur les produits contrôlés* (RPC), et oblige les fournisseurs de ces produits à fournir des fiches signalétiques (FS). La FS d'un produit doit divulguer tous les ingrédients dangereux qu'il contient, ses propriétés toxicologiques, toutes les précautions à prendre lors de son usage ainsi que les premiers soins requis en cas d'exposition au produit. Les employeurs doivent assurer la disponibilité de cette information aux employés et mettre sur pied des programmes de formation et d'éducation des travailleurs.

Le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses a été créé en 1987 comme organisme indépendant de droit administratif par proclamation de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Il est imputable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé. C'est une institution du secteur public, petite mais importante, chargée de fournir le mécanisme touchant les renseignements commerciaux confidentiels au sein du SIMDUT.

Le Conseil est doté d'un mandat polyvalent et multijurisdirectionnel :

- enregistrer officiellement les demandes de dérogation et leur attribuer des numéros d'enregistrement;
- rendre des décisions concernant la validité des demandes de dérogation conformément à des critères réglementaires;
- rendre des décisions quant à la conformité des fiches signalétiques et des étiquettes relativement aux exigences du SIMDUT en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*, le *Règlement sur les produits contrôlés*, ainsi que dans diverses lois provinciales et territoriales relatives à la santé et à la sécurité au travail; et
- convoquer des commissions indépendantes tripartites pour entendre les appels interjetés par des demandeurs ou des parties touchées au sujet des décisions et des ordres du Conseil.

Pour que les Canadiens et les Canadiennes tirent avantages des travaux du Conseil, il faut que les demandes de dérogation présentées par les compagnies de produits chimiques soient enregistrées et traitées en temps opportun. Le droit d'un fournisseur de produits chimiques de retenir des renseignements commerciaux confidentiels sur un produit chimique dangereux, auxquels un travailleur aurait normalement accès en vertu du SIMDUT, doit être validé par un agent de contrôle. Par la même occasion, et pour garantir un équilibre entre la rétention de tels renseignements et le droit d'un travailleur d'être informé des dangers du produit chimique, l'agent de contrôle doit décider si la fiche signalétique (FS) du produit divulgue tous les renseignements nécessaires concernant la santé et la sécurité. Lorsque la FS n'est pas jugée conforme aux exigences du SIMDUT, un ordre officiel est émis et la compagnie doit effectuer les corrections nécessaires.

III Aperçu de la planification

À titre d'organisme administratif quasi judiciaire relevant du Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé, le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses est financé par un crédit annuel. Les frais d'enregistrement payés par les demandeurs sont portés au crédit du Trésor public.

Tendances et enjeux

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement – le Sommet de la Terre – a adopté un mandat international en vue d'élaborer un système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des risques, qui a reçu l'appui du Canada. Les Nations Unies (par l'intermédiaire d'un comité d'experts et de l'Organisation internationale du travail), l'Union européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques vont tous mettre en œuvre un système harmonisé à l'échelle mondiale, qui a été appuyé par le Sommet mondial pour le développement durable en 2002. L'implantation du système touchera le Conseil à cause des changements qui s'imposeront dans les systèmes actuels de classification et de communication des risques, comme le SIMDUT.

Risques et défis

Pour que les Canadiens et les Canadiennes se rendent compte des bienfaits de notre travail, nous devons enregistrer et traiter de façon opportune, les demandes visant à protéger les secrets commerciaux qui ont été présentées par les sociétés de produits chimiques. Un facteur important qui influe sur l'actualité de notre travail est l'exactitude et la complétude variables de l'information figurant sur les fiches signalétiques fournies par les sociétés avec leurs demandes de dérogation – variabilité sur laquelle nous n'exerçons aucun contrôle. Nous étudions toutes les fiches signalétiques pour déceler les cas de non-conformité avec les exigences du SIMDUT. Durant la décennie écoulée de 1992-1993 à 2002-2003, le nombre annuel moyen d'infractions que nous avons relevées sur les fiches signalétiques a varié de 6,3 à 11,9 par demande. Au cours des trois dernières années, les infractions les plus courantes concernaient les propriétés toxicologiques et les substances dangereuses. Bien qu'il soit difficile d'extrapoler cette constatation au niveau des risques pour la santé et la sécurité auxquels sont confrontés les travailleurs exposés aux produits, il est évident que la non-conformité des fiches signalétiques va à l'encontre des objectifs du SIMDUT.

Un deuxième facteur est le volume des demandes que nous recevons, qui est imprévisible d'une année à l'autre. Cette imprévisibilité peut avoir et a effectivement des répercussions directes sur notre planification, sur la charge de travail de nos employés et sur l'actualité de notre service. En 1999-2000, le nombre de demandes que nous avons reçues a grimpé de façon inattendue à 394 – soit 113 % de plus que la moyenne annuelle de 185 demandes reçues au cours des cinq années précédentes. Nous avons de nouveau reçu un nombre élevé de demandes durant les deux années suivantes, ce qui a provoqué un arriéré de 951 demandes à la fin de l'exercice 2001-2002. Depuis lors, notre principal

défi consiste à traiter les demandes à un rythme supérieur au nombre de nouvelles demandes reçues au cours d'une période donnée, afin de pouvoir continuer à gérer la charge de travail.

La pénurie, sur le marché du travail, d'employés potentiels possédant les compétences scientifiques et toxicologiques recherchées vient aggraver l'incidence du nombre imprévisible de demandes. De 1999 à 2003, la Commission de la fonction publique a identifié la région de la Capitale nationale et de l'Est de l'Ontario comme zone de pénurie pour les biologistes spécialisés en toxicologie – précisément le réservoir de candidatures dans lequel nous devons puiser. Pour un très petit organisme comme le Conseil, même un seul poste non comblé a une incidence considérable sur le déroulement de nos opérations.

Un facteur connexe est le temps nécessaire pour former un nouvel employé afin qu'il ait les compétences nécessaires pour contrôler, estimer et évaluer les demandes – plus d'un an. Les décisions prises par nos employés peuvent avoir d'importantes répercussions commerciales et pour la santé et la sécurité, ce qui signifie donc que nos efforts internes de familiarisation et de formation doivent être aussi exhaustifs que possible.

> Ce symbole d'une souris informatique signifie que des renseignements plus détaillés sont disponibles sur notre site Web (http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca) ou sur un autre site Web pertinent.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail, VOIR http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/simdut/. Les statistiques sur les fiches signalétiques et les nombres de demandes figurent dans notre Rapport annuel à l'adresse http://www.hmirc-ccrmd.gc.ca/francais/publication/annual.shtml. Des renseignements sur le système harmonisé à l'échelle mondiale se trouvent à l'adresse http://www.hc-sc.gc.ca/hecs-sesc/simdut/harmonisation.htm.

Liens stratégiques

Le Bureau de direction tripartite du Conseil constitue notre canal d'information et de contacts le plus important parmi nos principaux intervenants. Le Bureau est composé d'un maximum de 18 membres : deux représentant les travailleurs, un les fournisseurs, un les employeurs, un le gouvernement fédéral et de quatre à 13 représentant les gouvernements des dix provinces et des trois territoires. Les membres du Bureau de direction sont en contact avec le ministre fédéral de la Santé, les ministres provinciaux du Travail ou de la Santé et de la sécurité au travail, les présidents des principaux syndicats et des associations de producteurs, de fabricants et d'exportateurs, les hauts fonctionnaires et les autres parties intéressées.

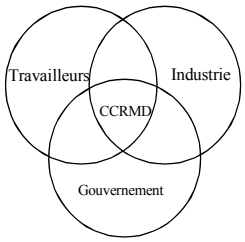

IV Plans et priorités par résultat stratégique

Résumé

Résultat stratégique	Priorités	Ressources connexes en 2004-2005	Type de priorité
Offrir aux entreprises de produits chimiques une protection des secrets commerciaux valables concernant leurs produits dangereux, ainsi qu'un système permettant de résoudre les différends d'une manière équitable, efficiente et économique, tout en s'assurant que les travailleurs canadiens soient informés des risques, pour leur santé et leur sécurité, d'une exposition aux substances chimiques contenus dans les produits associés aux demandes de non-divulgation.	1. Protéger à la fois les secrets commerciaux dans l'industrie chimique canadienne et les travailleurs.	2 547 000 $	courante
	2. Renforcer la gestion de la charge de travail.	749 000 $	courante
	3. Surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales.	90 000 $	courante
	4. Améliorer nos activités de diffusion.	179 000 $	courante

Changements vis-à-vis des précédents rapports sur les plans et les priorités

Les trois résultats stratégiques figurant dans nos précédents rapports sur les plans et les priorités reposaient sur les trois secteurs d'activités lancés en 2000-2001 : conformité des fiches signalétiques, services à la clientèle et règlement des différends. Même si cette approche reflète notre organisation interne, notre expérience nous a enseigné que nous pouvons présenter un rapport plus significatif au Parlement et aux Canadiens et aux Canadiennes avec un seul résultat stratégique.

À compter du présent *Rapport sur les plans et les priorités*, nous avons réduit considérablement le nombre de projets et de tâches communicables, que nous appelions antérieurement des priorités mais qui étaient en réalité des activités de niveau inférieur.

En se concentrant sur nos quatre principales priorités, le présent rapport donne aux Canadiens et aux Canadiennes un meilleur aperçu des objectifs que le Conseil cherche à atteindre.

> Pour consulter nos précédents rapports au Parlement, VOIR http://www.ccrmd-hmirc.gc.ca/francais/publication/estimates.shtml.

Modernisation de la fonction de contrôleur

Suite à notre programme quinquennal de renouveau (1997-2002), le Conseil continue de cibler les résultats, les dépenses raisonnables et la responsabilisation dans le cadre de la modernisation de la fonction de contrôleur. À titre de petit organisme, nous devons choisir soigneusement les secteurs qui amélioreront le mieux nos pratiques de gestion et qui soutiendront donc nos activités. En 2004-2005, nous nous concentrerons sur le renforcement de notre leadership, la gestion du risque et le perfectionnement des ressources humaines :

- en clarifiant les rôles et les responsabilités de nos comités de haute direction et en examinant les fonctions clés, comme les services financiers;
- en révisant notre profil de risque et en préparant un cadre de gestion du risque et un plan de vérification interne axé sur les risques; et
- en préparant un plan des ressources humaines pour appuyer le recrutement et la conservation du personnel et en élaborant des plans d'apprentissage pour tous les employés.

Nous achèverons chaque plan d'ici mars 2005.

Surveillance

Nous avons recours à diverses méthodes pour surveiller et rapporter les résultats de notre travail permanent quotidien à la haute direction, au Parlement et au public :

- information et aide : en suivant manuellement les demandes de renseignements par rapport aux normes de service;
- enregistrement des demandes : en suivant électroniquement les demandes par rapport aux normes de service;
- traitement des demandes : en suivant électroniquement les demandes enregistrées;
- recouvrement des coûts : en assurant une surveillance informatique de l'information financière tirée des droits perçus;
- évaluation des services à la clientèle : en effectuant un sondage postal auprès d'un échantillon de clients;
- infractions sur les fiches signalétiques : en surveillant le nombre absolu et moyen d'infractions et les types d'infractions; et

- efficience du personnel : en suivant électroniquement le temps consacré par le personnel aux divers éléments du traitement des demandes.

Priorité 1 : Protéger les secrets commerciaux et les travailleurs

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Poursuivre notre travail en vue de protéger à la fois les secrets commerciaux dans l'industrie chimique canadienne et les travailleurs	2 547 000 $	2 393 000 $	2 393 000 $

En plus de notre travail normal d'estimation et d'évaluation des demandes de dérogation et de prévention des différends, nous continuerons en 2004-2005 à améliorer notre service à nos clients et intervenants par le biais de quatre activités connexes. De concert avec notre travail courant, ces améliorations contribueront aux services de santé et de sécurité au travail offerts aux Canadiens et aux Canadiennes et à la protection contre les risques évitables en aidant les employés canadiens à s'informer sur la manipulation sécuritaire des produits chimiques dangereux qu'ils rencontrent au travail. Par la même occasion, nous contribuerons à la compétitivité des entreprises au Canada en leur permettant de protéger les secrets commerciaux associés à ces produits.

Fournir une meilleure orientation aux demandeurs

Le site Web du Conseil offre aux demandeurs de l'information exhaustive sur la façon de remplir une demande de dérogation ou d'interjeter un appel, y compris des formulaires téléchargeables en divers formats. Il offre également des liens au site du SIMDUT, aux lois et règlements à partir desquels le Conseil remplit sa mission, ainsi qu'à ses partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Malgré ces efforts de répondre aux demandes de renseignements des demandeurs, le nombre d'erreurs relevées sur les demandes présentées n'a pas diminué considérablement. Nous fournirons une meilleure orientation et des directives plus larges aux demandeurs, plus spécifiquement aux entreprises et aux particuliers qui ne sont pas familiers avec les exigences réglementaires canadiennes et avec le cadre du SIMDUT. Nous effectuerons une surveillance pour voir dans quelle mesure cette activité occasionne un plus petit nombre d'erreurs et accélère donc le traitement des demandes.

Amélioration de la formation du personnel

La majorité de nos activités de formation sont continues au fur et à mesure que des nouveautés surgissent dans le domaine toxicologique. Pour le nouveau personnel d'évaluation et de contrôle, nous instaurerons un système de mentorat élargi et des exercices de formation pour leur permettre de comprendre plus tôt et plus profondément

les exigences réglementaires. Nous réviserons également le guide de contrôle ainsi que les lignes directrices pour examiner les fiches signalétiques qui appuient une prise de décisions efficiente et cohérente. Un personnel bien formé peut communiquer avec les experts scientifiques des demandeurs, ce qui fait économiser du temps et réduit la possibilité de voir apparaître de mauvais renseignements potentiellement préjudiciables sur les fiches signalétiques. Les rétroactions du personnel de surveillance nous indiqueront si la formation donne les résultats escomptés.

Sensibilisation accrue des travailleurs

Le Conseil maintient également un équilibre entre le droit des fournisseurs et des employeurs de préserver les renseignements véritablement liés au secret commercial et le droit des travailleurs de connaître les risques que posent les produits chimiques auxquels ils sont exposés en milieu de travail. Pour bien jouer ce double rôle, le Conseil doit équilibrer la tension qui existe entre le fait de fournir un service ayant une valeur commerciale d'une part et le fait de protéger la santé et la sécurité des travailleurs d'autre part. Nous offrirons des sessions d'information sur le mécanisme de dérogation ayant trait aux secrets commerciaux du SIMDUT ainsi que les exigences de divulgation connexes lors d'occasions telles les conférences syndicales sur la santé et la sécurité au travail. Cette activité contribuera à accroître la sensibilisation des travailleurs au rôle du Conseil qui doit s'assurer que les demandes de dérogation pour secrets commerciaux sont conformes aux exigences et ce faisant, contribuer à la santé et la sécurité des travailleurs.

Rationalisation des processus

Avec l'appui unanime des membres du Bureau de direction du Conseil, nous amorcerons nos efforts en vue de rechercher des amendements à la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* et à son Règlement qui rationaliseront nos processus et accéléreront la prise de décisions. Nos propositions reflèteront mieux les besoins des demandeurs tout en assurant la sécurité au travail. Initialement, nous poursuivrons le processus législatif en prévision de l'instauration d'indicateurs pour évaluer notre processus décisionnel.

Priorité 2 : Renforcer la gestion de la charge de travail

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Renforcer la gestion de la charge de travail	749 000 $	704 000 $	704 000 $

Notre *Rapport sur les plans et les priorités* pour 2002-2003 accordait la plus haute priorité à la réduction de notre arriéré de demandes de dérogation. Avec quelques fonds

supplémentaires obtenus en 2001 et en 2003, nous espérons ramener l'arriéré de son record de 951 demandes en mars 2002, à environ 470 en 2007-2008. Cette projection repose sur nos estimations des nouvelles demandes, de la représentation et du retrait de demandes, et sur notre capacité de rendre 400 décisions par an d'ici 2005-2006. Notre capacité de rencontrer ces cibles sera influencée par le nombre réel de nouvelles demandes ou resoumissions reçues ainsi que le nombre de retraits.

Avec une gestion soignée de la charge de travail, nous pouvons estimer avec une précision raisonnable la quantité de travail que nous sommes capables d'accomplir durant une année donnée; néanmoins, il est très difficile de savoir à l'avance combien de demandes seront présentées par les sociétés nord-américaines de produits chimiques. Nous nous efforçons de trouver des moyens de mieux prédire les charges de travail futures, afin de pouvoir prévoir plus rapidement toute augmentation de l'arriéré.

Nous poursuivons nos efforts pour trouver des façons d'augmenter nos capacités de traitement au-delà du rythme annuel de 400 demandes. En plus du potentiel permanent de gains en efficience au niveau du traitement interne, nous examinons la possibilité de sous-traiter certaines tâches qui ne compromettront pas les dispositions de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses* touchant la confidentialité des entreprises.

En 2004-2005, nous instaurerons un programme de conformité volontaire en vue d'accroître notre efficience au niveau du traitement des fiches signalétiques. En identifiant toutes les infractions techniques évidentes contenues dans une demande, avant d'entamer son examen officiel, et en permettant au demandeur d'améliorer volontairement la fiche signalétique, nous accélérerons le processus de contrôle et nous réduirons le nombre des ordres que nous émettons (bien qu'ayant à l'origine inclus nos plans pour le programme dans notre *Rapport sur les plans et les priorités* de 2000-2001, nous n'avons pas obtenu jusqu'à présent les ressources nécessaires pour le mettre en œuvre). En recevant l'information de notre part le plus tôt possible, les demandeurs seront également en mesure d'améliorer la qualité des fiches signalétiques plus tôt pour le bénéfice des travailleurs qui les utilisent. Au départ, nous surveillerons les réponses des demandeurs pour voir s'ils incorporent les changements suggérés; après une année d'expérience avec le programme, nous l'examinerons.

Priorité 3 : Surveiller le développement de politiques canadiennes et internationales

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Surveiller et contribuer aux efforts de soutien déployés par le Canada en faveur d'un système harmonisé à l'échelle mondiale pour la classification et l'étiquetage des dangers et améliorer nos activités de diffusion destinées à l'industrie chimique, aux travailleurs ainsi qu'aux provinces et territoires	90 000 $	90 000 $	90 000 $

Après plusieurs années de négociations entre de nombreux pays, dont le Canada, une norme harmonisée à l'échelle mondiale pour les communications des risques a été publiée en 2002, avec une date provisoire de mise en œuvre volontaire en 2008. Si d'autres pays (en particulier ceux qui ont des économies sous-développées) souhaitent adopter l'approche du Canada touchant la dérogation des secrets commerciaux, nous mettrons à leur disposition l'expérience et l'expertise de notre Conseil. Ce dernier est membre du Comité des questions actuelles du SIMDUT, qui coordonnera les aspects de communication des risques au travail lors de la mise en œuvre de la norme. En 2004-2005, nous continuerons à surveiller étroitement l'élaboration de la politique et les activités internationales du Canada.

Priorité 4 : Améliorer l'accent sur les activités de diffusion

Priorité	Affectation des ressources		
	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Améliorer l'accent sur nos activités de diffusion destinées à l'industrie chimique, aux travailleurs ainsi qu'aux provinces et territoires	179 000 $	179 000 $	179 000 $

Accroître la notoriété du Conseil au pays et sur la scène internationale exige un ciblage prudent de nos intervenants actuels et de nos clients potentiels, en raison de nos ressources très limitées en matière de communications. Notre site Web est devenu une

importante source de renseignements pour les demandeurs et nous y apporterons plusieurs améliorations en 2004-2005. En outre, nous continuerons à présenter le kiosque du Conseil dans des foires commerciales et lors de conférences comme moyen économique de rejoindre les fabricants de produits chimiques, les distributeurs, les employeurs, les travailleurs et les autres prestataires de services. Nous lancerons également un modeste programme publicitaire dans des publications syndicales et industrielles et nous soumettrons de brefs articles sur les avantages d'une pleine conformité avec le SIMDUT. Notre sondage régulier auprès d'un échantillon de demandeurs comporte l'opportunité de faire des commentaires sur nos communications en général. Nous recourons actuellement à un suivi informatisé de notre site Web pour identifier les visites (pas seulement les demandes d'accès) et les téléchargements, et nous surveillons manuellement les demandes de renseignements lors des foires commerciales et des conférences. Nous entreprendrons une surveillance et une analyse des médias pour déterminer l'efficacité de nos textes publicitaires et journalistiques anticipés.

V Organisation

Lien entre résultat stratégique et secteurs d'activités

Secteurs d'activités	Dépenses prévues pour 2004-2005	Équivalents temps plein	Résultat stratégique
Conformité des FS	2 599 000 $	21	Fournir aux compagnies de produits chimiques la protection des secrets commerciaux valables concernant leurs produits dangereux, ainsi qu'un système qui permet de résoudre les différends d'une manière juste, efficiente et rentable tout en s'assurant que les travailleurs canadiens sont informés des dangers, pour leur santé et leur sécurité, de l'exposition à des produits chimiques trouvés dans des produits associés à des demandes de non-divulgation.
Services à la clientèle	602 000 $	12	
Règlement des différends	381 000 $	2	

Avec le présent *Rapport sur les plans et les priorités*, nous regroupons en un seul nos trois résultats stratégiques établis antérieurement. Le tableau ci-haut offre une passerelle vers nos secteurs d'activités comme fondement de nos rapports de responsabilisation afin d'établir la concordance avec notre résultat stratégique unique. Nous avons constaté que le fait d'essayer d'utiliser trois résultats stratégiques au lieu d'un seul s'est révélé inutilement compliqué pour un organisme aussi petit que le nôtre et ne reflétait pas l'interdépendance de notre travail quotidien.

Responsabilisation

Le directeur général et premier dirigeant est nommé par le gouverneur en conseil et, à titre de premier dirigeant, il a le pouvoir et la responsabilité de superviser et de diriger le travail de l'organisme sur une base quotidienne. Il est imputable au Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Santé.

Le Bureau de direction constitue la clé de voûte de la structure de gouvernance du Conseil; il agit comme organe consultatif et fournit des conseils stratégiques et une orientation au Conseil. Il est composé de 18 membres, deux représentant les travailleurs, un les fournisseurs et un les employeurs, un représentant le gouvernement fédéral et de quatre à 13 membres représentant le gouvernement des 10 provinces, celui du Yukon, celui des Territoires du Nord-Ouest et celui du Nunavut, tel que précisé au paragraphe 28(2) de la *Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses*. Chaque membre du Bureau de direction est nommé par le gouverneur en conseil pour un

mandat d'une durée maximale de trois ans. Le Bureau de direction est présidé par un de ses membres que ceux-ci choisissent pour un mandat d'un an. Il est chargé de formuler diverses recommandations au ministre de la Santé, notamment les amendements au règlement concernant la grille de droits du Conseil, aux modalités d'examen des demandes de dérogation et aux modalités d'appel.

La plupart des membres du Bureau de direction représentent simultanément d'autres organismes professionnels et de sécurité et font donc partie de l'actuel réseau multijurisdictionnel de santé et de sécurité au travail.

Le directeur général adjoint des Opérations dirige le travail des divisions de la conformité des fiches signalétiques, du contrôle ainsi que des services à la clientèle.

La directrice générale adjointe de la Direction des services ministériels et d'arbitrage dirige le travail des divisions des services ministériels, des affaires réglementaires et des appels ainsi que des communications.

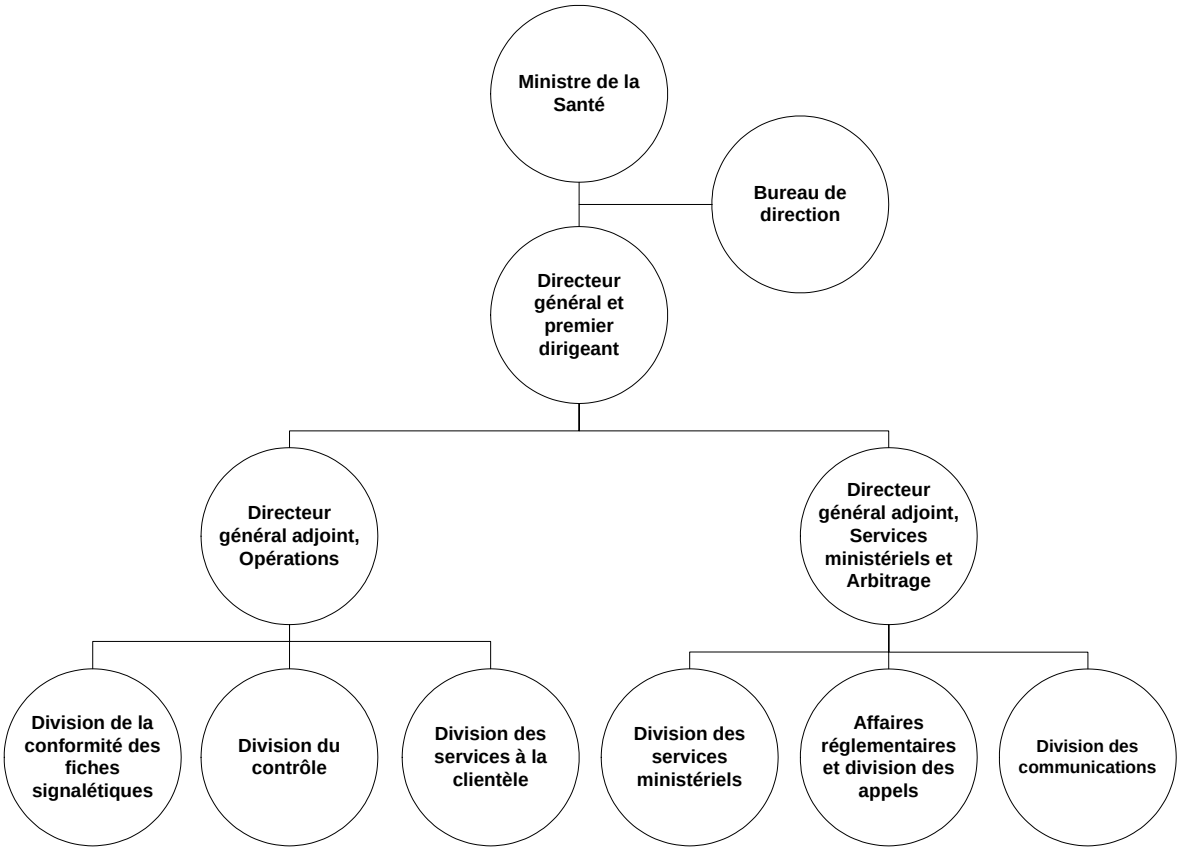

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses pour 2003-2004	**Dépenses prévues pour 2004-2005**	Dépenses prévues pour 2005-2006	Dépenses prévues pour 2006-2007
Conformité des fiches signalétiques	–	**2 599**	–	–
Services à la clientèle	–	**602**	–	–
Règlement des différents	–	**381**	–	–
Budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	2 978	**3 582**	3 366	3 366
Non budgétaires du Budget principal des dépenses (brutes)	–	–	–	–
Moins : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	2 978	**3 582**	3 366	3 366
Ajustements				
Remboursements des droits perçus au cours des années précédentes[1]	131	–	–	–
Fonction de contrôleur moderne	64	–	–	–
Conventions collectives	57	–	–	–
Report du budget de fonctionnement de 2002-2003	9	–	–	–
Accumulation des demandes de dérogation[2]*	738	–	–	–
Total des ajustements	999	–	–	–
Dépenses prévues nettes	3 977	**3 582**	3 366	3 366

[1] Fonds supplémentaires pour rembourser les droits perçus au cours des années précédentes pour des demandes qui n'ont plus cours maintenant

[2] Fonds supplémentaires pour gérer et réduire l'accumulation des demandes de dérogation des employeurs et des fournisseurs afin de protéger les renseignements commerciaux confidentiels.

Moins : Recettes non disponibles	570	**570**	570	570
Plus : Coût des services reçus sans frais	120	**120**	120	120
Coût net du programme	3 527	**3 132**	2 916	2 916
Équivalents temps plein (ÉTP)	35	**35**	35	35

- * Le nouveau financement représente une augmentation de 25 % de notre niveau de délégation de crédits.
- Les *dépenses prévues nettes* pour 2003-2004 représentent nos meilleures prévisions à la fin de l'exercice financier.
- *Équivalents temps plein (ÉTP)* : les besoins en personnel sont mesurés en termes d'équivalents temps plein. Un ÉTP est fondé sur le temps qu'un employé travaille durant chaque semaine de l'année, calculé à partir du nombre d'heures affectées réellement à travailler divisé par les heures normales de travail.

Annexe : Information financière

Sources des recettes non disponibles

(en milliers de dollars)	Prévision des recettes pour 2003-2004	**Recettes prévues pour 2004-2005**	Recettes prévues pour 2005-2006	Recettes prévues pour 2006-2007
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses : frais d'enregistrement des demandes	570	**570**	570	570
Recettes totales non disponibles	570	**570**	570	570

Coût net du programme pour 2004-2005

(en milliers de dollars)	**Total**
Dépenses prévues nettes (brutes budgétaires et non budgétaires du Budget principal des dépenses plus les rajustements)	3 065
Plus: Services reçus gratuitement	120
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	694
Contributions couvrant la part des employés des primes d'assurance et des dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	517
Couverture pour les accidents de travail fournie par Développement des ressources humaines Canada	0
Dépenses relatives aux salaires et aux services juridiques connexes fournis par Justice Canada	0
Moins : Recettes non disponibles	570
Coût net du programme pour 2004-2005	3 826

Pour de plus amples renseignements :

Courrier : Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
427, avenue Laurier ouest, 7e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1M3

Téléphone : (613) 993-4331

Télécopieur : (613) 993-5016

Site Web : www.ccrmd-hmirc.gc.ca

Courriel : ccrmd-hmirc@hc-sc.gc.ca